



Compte-rendu de réunion

Conseil Municipal du 24 mars 2016 à 19h15

Présents : MM. Jean-Luc ANDERHUEBER – Philippe EGLOFF – Nicolas GIRARDEY – Guy HEIDET – Patrick MADOUX – Alain MARCHAL – Mmes Sandrine BERNESCHI – Laurence CHARLE – Frédérique CHOUFFOT – Sylvie FITSCH – Valérie ORIAT-BELOT – Nathalie PRIEUR – Marie-Line ZUSCHLAG

Procurations : /

Absents : MM. Maxime BISCHOFFE – Jean-Claude BEHRA

Secrétaire de séance : Mme Marie-Line ZUSCHLAG

Le compte-rendu de la séance du 15 janvier 2016 est adopté à l'unanimité.

ONF : destination des coupes 2016 – complément à la délibération du 15/01/2016

Il est nécessaire de compléter la délibération n°2016-02 portant sur la destination des coupes 2016.

D'une part, et après concertation avec l'ONF, la vente aux adjudications générales passe de futaie affouagère à bois façonné. Le point 2 est donc modifié en ce sens.

D'autre part, il convient d'ajouter un point relatif à la délivrance des coupes pour l'affouage. Il est proposé de mettre à disposition sur pied les parcelles 1, 2 et 7r. Les garants restent les mêmes qu'en 2015, à savoir MM. Guy HEIDET, Claude GIRARDEY et Denis GAERA.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le complément apporté à la destination des coupes 2016. Une délibération qui annule et remplace celle du 15 janvier 2016 sera prise en ce sens.

CCPSV : renouvellement du marché de fourniture de plaquettes forestières

Le marché de fourniture de plaquettes forestières arrivant à échéance, la CCPSV propose de lancer une nouvelle consultation afin de renouveler le groupement de commandes auquel adhèrent la Commune de Saint-Germain-le-Châtelet, la piscine d'Etueffont et la CCPSV elle-même.

La consultation sera lancée pour un marché en procédure adaptée d'une durée de 4 ans et pour un montant maximum de 209 000 € HT. En tenant compte d'une éventuelle augmentation de la consommation et du prix du m³, la part pour Saint-Germain s'élèverait à 31 787 € HT, soit 7 946.75 € HT / an.

Le Maire propose donc d'adhérer au groupement de commandes et d'approuver le lancement de la consultation par la CCPSV.

Enfin, il convient de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour la commission d'appels d'offres (CAO) mixte du groupement. Ceux-ci doivent être issus de la CAO communale. M. Alain MARCHAL et Mme Marie-Line ZUSCHLAG se portent volontaires, respectivement en tant que titulaire et suppléante.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de plaquettes forestières ainsi que le lancement de la consultation qui s'y rapporte. Par ailleurs, il nomme M. Alain MARCHAL et Mme Marie-Line ZUSCHLAG en tant que membres de la CAO mixte, et autorise le Maire à signer tout document afférant à cette décision.

Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2015

Pour ce point uniquement, Mme Valérie ORIAT-BELOT est nommée Présidente de séance. M. le Maire ne prendra pas part au vote.

Le compte administratif de l'exercice 2015 se présente comme suit :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales (a)	302 362.86	543 523.83	845 886.69
Titres de recettes émis (b)	103 864.75	377 112.94	480 977.69
Réduction de titres (c)	0.33	48.00	48.33
Recettes nettes (d = b-c)	103 864.42	377 064.94	480 929.36
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales (e)	292 157.23	543 523.83	835 681.06
Mandats émis (f)	176 600.54	289 558.14	466 158.68
Annulations de mandats (g)	504.00	1 287.29	1 791.29
Dépenses nettes (h = f-g)	176 096.54	288 270.85	464 367.39
Résultat de l'exercice	- 72 232.12	+ 88 794.09	+ 16 561.97

A cela viennent s'ajouter les résultats de l'exercice précédent, soit – 68 724.07 € en investissement et + 279 434.37 € en fonctionnement, dont 68 724.07 € avaient été affectés à l'investissement.

Le résultat de clôture 2015 se trouve donc déficitaire de – 140 956.19 € en investissement et excédentaire de + 299 504.39 € en fonctionnement.

Le compte administratif est en tous points conforme au compte de gestion transmis par le Percepteur.

Ayant entendu l'exposé de la Présidente de séance,

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le compte administratif et le compte de gestion 2015.

Report et affectation des résultats

L'affectation des résultats est déterminée en fonction des besoins que laisse apparaître le budget primitif. Ce dernier n'étant pas encore finalisé, le Maire propose donc de reporter ce point à l'ordre du jour de la séance du 8 avril 2016.

Ceci est accepté.

Questions et informations diverses

- Budget primitif 2016 :** le Maire présente la première ébauche du budget 2016. Il sera finalisé et voté le 8 avril prochain.
- Affaire du silo :** les sociétés Beyler et Blondeau Ingénierie ont fait appel de la décision rendue le 10 décembre 2015. La procédure va donc être prolongée d'environ un an mais l'appel n'étant pas suspensif, les sommes dues à la Commune sont toujours recouvrables.

- **Terrain de football** : le Maire rappelle que l'investissement engagé pour l'aménagement du terrain de football à 7 mérite que ce dernier soit exploité. Il sollicite donc à nouveau la commission « Sport, jeunesse et loisirs ». M. Nicolas GIRARDEY suggère un partenariat dès les vacances scolaires du mois d'avril avec un club de football du Nord Territoire, lequel se chargerait du traçage du terrain.
- **Elagage** : lecture est faite de la réponse d'un administré à notre courrier par lequel nous lui demandions d'élager les branches de ses arbres en bordure de voie publique.
- **Natura 2000** : point sur le comité de pilotage du 24 février dernier.
- **Syndicat de l'Aéroparc** : point sur la dernière réunion. Le budget primitif a été voté.
- **Syndicat de la Fourrière départementale** : une seconde réunion a dû être programmée le 21 mars 2016, faute de quorum à la première. Le budget primitif a été voté.
- **Participation citoyenne** : l'adhésion au dispositif est pour le moment en suspens puisque nous n'avons pas de référents sûreté à proposer (pour rappel, il doit s'agir de volontaires et non de personnes désignées). Un nouvel appel à candidature sera lancé dans la prochaine info rapide.
- **Syndicat de la Piscine d'Etueffont** : une décision doit être prise quant aux conséquences financières de la mise à disposition de la piscine au Club EDEN. En effet, jusqu'en 2014, le club disposait des bassins à titre gratuit. Le budget du Syndicat étant déficitaire, une importante contribution est désormais demandée au club. Faute d'entente, c'est finalement aux Communes membres qu'une participation pourrait être demandée afin de couvrir le déficit de fonctionnement du Syndicat. Les délégués seront appelés à voter le 29 mars 2016. En ce qui concerne Saint-Germain-le-Châtelet, les Elus refusent que la participation de la Commune augmente et incitent les délégués à voter en ce sens.
- **SIAGEP** : faute de quorum, le budget primitif n'a pu être voté.
- **Repas des Anciens 2016** : quelques doutes ayant été émis quant à la fraîcheur des produits, il faudrait envisager de faire appel à un autre traiteur pour le prochain repas.
- **Mise en accessibilité de la mairie** : les travaux avancent bien mais des frais supplémentaires seront à prévoir, notamment pour le renforcement du plancher du futur local archives.
- **Circulation Rue Principale** : en préalable à la pose des écluses temporaires, des radars ont été installés vers le Centre d'exploitation routier afin de mesurer la vitesse moyenne. L'opération sera renouvelée après la dépose des écluses, permettant ainsi d'évaluer leur effet sur le comportement des automobilistes.
- **Chantier Rue de Bourg** : l'entreprise Pichon a été avertie de l'état déplorable des abords du chantier. Les ouvriers sont censés procéder à une remise en état à l'issue des travaux.
- **Corneilles** : il convient de solliciter à nouveau la DDT pour lancer une opération de destruction. Nous pouvons aussi demander à l'ACCA.

La séance est levée à 22h25

Fait à Saint-Germain-le-Châtelet, le 30 mars 2016

Le Maire,

Jean-Luc ANDERHUEBER